

ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA
 0 0 0 0 0
 BLDG D'ENREGISTREMENT POUR LE BUREAU D'ENREGISTREMENT
 DATE :

SPECIMEN SEULEMENT

PLAN D'ARPENTAGE DES LIMITES EXTÉRIEURES DE LA RÉSERVE INDIENNE TROUT LAKE No.22

(DESCRIPTION ET EMPLACEMENT)
 (VOIR APPENDICE ES. LIGNES DIRECTRICES SUR LA PRÉPARATION DES PLANS)

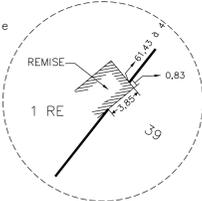
ÉCHELLE 1:1000
 mètres 0 10 20 30 mètres

CE PLAN EST COMPLÉ À PARTIR DES NOTES D'ARPENTAGE 00000 CLSR EXÉCUTÉ DURANT LA PÉRIODE DU 19 MARS AU 21 MARS 2010 PAR (Arpenteur) A.T.C. (Brevet provincial)

LÉGENDE
 Les directions sont sur la projection MTM, et proviennent de la direction calculée 90°46'33" entre la station 200 et la station 201 et se rapportent au méridien central du fuseau 9 du système MTM (76°30' Ouest) sur le datum NAD83 (SCRS). Les distances apparaissant sur ce plan sont horizontales, établies au niveau moyen du terrain et sont exprimées en mètres et décimales du mètre.

Pour calculer les coordonnées MTM, les distances doivent être réduites au plan de projection en multipliant par le facteur échelle combiné 0,999623.
 Tous les repères placés selon les notes d'arpentage 00000 CLSR ont été marqués avec un numéro d'identification unique, l'année "2010" et "R.I.", le tout tel qu'indiqué sur le plan.
 Des boîtes de repère en bois traité de 0,1x0,1x1,20, ont été placées près de tous les repères et ont été marquées avec le numéro du lot ainsi que "R.I.."

LÉGENDE
 Borne A.T.C. réglementaire ●
 Repère provincial (préciser le type) ●
 Ancienne borne de fer ●
 Station de contrôle GPS ●
 Limite de réserve visée par ce plan —
 Rattachement —



Aire totale de la R.I. No. 22	
Partie Nord du chemin	20,4 ha
Partie Sud du chemin	0,525 ha
Total:	20,9 ha

INFORMATIONS SUR LES COURBES			
COURBE	RAYON	LONGUEUR D'ARC	DIRECTION DE LA CORDE
(C1)	179,18	185,61	102°27'23"
(C2)	159,18	101,24	89°35'06"
(C3)	159,18	55,00	117°42'13"

Stations de contrôle GPS				
Coordonnées MTM, fuseau 9, NAD83 (SCRS)				
STATION	NORD	EST	FACTEUR ÉCHELLE COMBINÉ	HAUTEUR ORTHOMÉTRIQUE
200	5183075,467	344077,656	0,999623	265,54
201	5183073,253	344241,115	0,999623	265,40

Les coordonnées proviennent d'observations GPS en utilisant le service de positionnement ponctuel précis (PPP) et sont en NAD83 (SCRS).
 Les hauteurs orthométriques proviennent d'observations GPS en utilisant le service PPP ainsi que le modèle de géoïde du NTV2.

Coordonnées MTM, fuseau 9 NAD83 (SCRS)		
BORNE	NORD	EST
60	5183256,62	344434,93
61	5183161,69	344475,23
3	5183135,54	344534,21
68	5182796,41	344268,29
6	5182866,05	344177,53
7	5182914,23	344140,54
70	5182907,47	344117,47
9	5182868,62	344062,43
11	5182932,18	343969,54
12	5182925,95	343977,86
13	5182952,49	343967,36
14	5182937,54	343915,88
15	5182918,97	343882,38
77	5183014,37	343762,67
17	5183153,70	343741,77

(OPTIONNEL)
 (Arpenteur) A.T.C.
 (Adresse)
 Tél. : 900-000-0000
 Tél. : 900-000-0000
 Tél. : 900-000-0000
 Numéro de fax



Objet: Article 38, Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada
 CERTIFIÉ CONFORME
 Le _____ jour de _____ 2010
 (Arpenteur), A.T.C.
 Ministère des Ressources naturelles
 Object: Article 29, Loi sur l'arpentage des terres du Canada et l'Entente interministérielle (février 2009)
 RATIFIÉ
 (Insérer le nom et le titre de la personne ici) DATE
 arpenteur général ou personne désignée
 (Région appropriée)
 Direction de l'arpenteur général
 Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
 Object: Article 29, Loi sur l'arpentage des terres du Canada et l'Entente interministérielle (février 2009)
 CE PLAN EST SATISFAISANT
 (Insérer le nom et le titre de la personne ici) DATE
 Gestionnaire des terres
 (Région appropriée)
 (Insérer le nom et le titre de la personne ici) DATE
 Régistrateur adjoint, arpentages
 Terres Indiennes, Hull, Québec
 AU NOM DU MINISTRE
 Projet : 201 - XX - XXX
 Dossier : SM8210 - XXXXX
 Liste de vérification : XXX